

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT AIN	<b>DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026 – Délib 2026-015</b>
<b>Nombre de conseillers : 15</b>	<b>De la commune : MEILLONNAS</b> <b>Séance du : 20/03/2026</b> Le vingt mars deux mille vingt-six à 19H30 Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ARRAGON Jean-Pierre, Maire.  a été nommé secrétaire de séance : GALLION Bernard
- en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents : 0	<b><u>Etaient présents :</u></b> ARRAGON Jean-Pierre, BREMOND Laurence, CHIVAL Fabrice, , DELOT Julie, DEMERS Patrick, FLECHON Karine, GALLION Bernard , GIRODET Sandrine, GROBOZ Nadine, GUICHON David, PELLEGRIN Pascal, PIOTELAT Aline, SEGUIN Thomas, SERRE Nathalie THOUNY Stéphane, <b><u>Absents excusés :</u></b> <b><u>Procurations :</u></b>
Date de convocation : 16/03/2026 Date d'affichage : 23/03/2026	
Vote : 15 POUR : 15 CONTRE : NE PREND PAS PART AU VOTE :	
<b>OBJET :</b> CREATION POSTES ADJOINTS	

### Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-2 et suivants ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

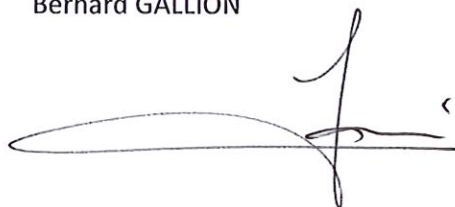
Considérant que le conseil municipal compte 15 membres.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, décide la création de 4 postes d'adjoints.

Fait à Meillonnas, le 20 mars 2026

Le secrétaire de séance  
Bernard GALLION



Le Maire, Jean-Pierre ARRAGON

